
 G E V E S	Réf : ANA/ECHLOT/MO/003	Indice de révision : 1	Date d'application : 22/04/2013
	Rédacteur(s) : virginie bettker Corinne GUIMIER Jean-Claude STEPHAN	Vérificateur(s) : Jean-Claude STEPHAN (22/04/2013)	Approbateur(s) : Corinne GUIMIER (22/04/2013)
	Notice d'utilisation du formulaire de demande de BIO		
	<i>La dernière version applicable à ce jour est celle mise à disposition des utilisateurs dans la base de gestion documentaire GEVES-Intraqual doc</i> ATTENTION : En cas d'impression, ce document est valable uniquement le jour de l'impression		

- **Type de demande :** cocher la case correspondante.
 - La case demande initiale doit être cochée lorsqu'il s'agit d'une première demande sur un n° de lot donné pour une demande de délivrance de Bulletin international ISTA.
 - La case demande de modification est à cocher lorsqu'il y a une (ou plusieurs) modification(s) à apporter sur la demande initiale. Dans ce cas, mentionner sur le formulaire uniquement la modification à apporter et joindre une photocopie de la demande initiale.
 - La case demande de transformation de certification est à compléter lorsqu'un résultat de certification doit figurer sur un Bulletin international de l'ISTA. Dans ce cas, renseigner le numéro de prélèvement ou de demande précédent. L'ensemble du formulaire devra être complété.
 - La case fraction de lot est à compléter en cas de demande de nouveau BIO sur une fraction de lot pour lequel un BIO a déjà été établi. Dans ce cas, renseigner le numéro de prélèvement ou de demande précédent, et préciser le poids et les nombres et types de contenants de la fraction.
- **Bulletin demandé :** cocher la case BIO (Bulletin International Orange) ou BIB (Bulletin International Bleu). Si nécessaire, compléter le nom du pays et le nom du laboratoire où l'analyse est demandée.
- **Pays destinataire du lot :** indiquer le pays où est exporté le lot.
- **Demandeur :** indiquer le nom de l'établissement demandeur ainsi que l'adresse complète. Vous pouvez également indiquer le n° SOC.
- **Adresse de facturation :** adresse pour établir et envoyer la facture ; à compléter si différente de l'adresse du demandeur.
- **Adresse d'envoi des BI :** adresse pour l'envoi des BI ; à compléter uniquement si différente de l'adresse du demandeur.
- **BI à établir au nom de :** nom et adresse du requérant à faire figurer sur le BI ; à compléter **obligatoirement**.
- **Genre / Espèce :** nom de l'espèce libellé tel qu'il devra figurer sur le BI (en français, en anglais, en allemand, en latin...). Lorsque l'espèce indiquée est en langue étrangère, indiquer entre parenthèses le nom en français. Pour les cultures ayant plusieurs espèces, préciser genre et espèce (Ex. : pour les Trèfles, préciser Trèfle blanc, Trèfle violet... ; pour les Blés, préciser Blé tendre, Blé dur... ; pour le Tournesol, indiquer Tournesol...)
- **Variété :** (facultatif) nom de la variété tel qu'il devra figurer sur le BI. Le code variété est une information GNIS utile en cas de synonymie ou de dénomination différente selon le pays d'exportation.

 G E V E S	Réf : ANA/ECHLOT/MO/003	Indice de révision : 1	Date d'application : 22/04/2013
	Rédacteur(s) : virginie bettker Corinne GUIMIER Jean-Claude STEPHAN	Vérificateur(s) : Jean-Claude STEPHAN (22/04/2013)	Approbateur(s) : Corinne GUIMIER (22/04/2013)
	Notice d'utilisation du formulaire de demande de BIO		
	<i>La dernière version applicable à ce jour est celle mise à disposition des utilisateurs dans la base de gestion documentaire GEVES-Intraqual doc</i> ATTENTION : En cas d'impression, ce document est valable uniquement le jour de l'impression		

➤ **Catégorie de semences** : indiquer la catégorie de semences :

PB	PREBASE
SB	BASE
SC	CERTIFIEE
R1	REPRODUCTION 1
R2	REPRODUCTION 2
R3	REPRODUCTION 3
M0	MULTIPLICATION 0
M1	MULTIPLICATION 1
M2	MULTIPLICATION 2
M3	MULTIPLICATION 3
M4	MULTIPLICATION 4
M5	MULTIPLICATION 5

G1	GENERATION 1
G2	GENERATION 2
G3	GENERATION 3
G4	GENERATION 4
G5	GENERATION 5
ST	STANDARD
CO	COMMERCIALE
B1	BASE 1
B2	BASE 2
B3	BASE 3
B4	BASE 4

LM	LIGNEE MALE
LF	LIGNEE FEMELLE
LR	LIGNEE RESTAURATRICE
HY	HYBRIDE

➤ **Poids du lot** : poids du lot en kg.

➤ **N° de lot** : indiquer la référence du lot (=marque officielle du lot)

➤ **Semences nues/enrobées/traitées** : cocher la case en fonction du type de semences. Si les semences sont traitées, indiquer **obligatoirement** le nom du produit de traitement : liste exhaustive et précise des matières actives ou nom commercial complet du produit de traitement (ex. : Wakil XL).

➤ **Lot report** : cocher **obligatoirement** la case correspondante. Cette indication permet de déterminer la méthode de germination à appliquer au regard des dormances possibles.

➤ **Semences issues de variété OGM** : cocher **obligatoirement** la case correspondante.

➤ **Lot de semences très coûteuses** : cocher la case correspondante le cas échéant.


➤ **Analyse de certification en cours** : cocher la case correspondante.

➤ **Analyses demandées** : cocher la ou les cases en fonction des analyses souhaitées.
Précisions :

- Analyse complète type ISTA : recherche de toutes les espèces d'autres plantes dans le poids prescrit par les Règles de l'ISTA

- Analyse complète type certification : recherche de toutes les espèces d'autres plantes dans le poids prescrit par les Règles de l'ISTA, et mention systématique des espèces recherchées dans le cadre de la certification

- Analyse limitée : recherche, dans le poids prescrit par les Règles de l'ISTA, d'une ou de plusieurs espèces de plantes nommément désignées. Si cette case est cochée, indiquer le nom de l'espèce ou des espèces à rechercher

	Réf : ANA/ECHLOT/MO/003	Indice de révision : 1	Date d'application : 22/04/2013
	Rédacteur(s) : virginie bettker Corinne GUIMIER Jean-Claude STEPHAN	Vérificateur(s) : Jean-Claude STEPHAN (22/04/2013)	Approbateur(s) : Corinne GUIMIER (22/04/2013)
	Notice d'utilisation du formulaire de demande de BIO		
	<i>La dernière version applicable à ce jour est celle mise à disposition des utilisateurs dans la base de gestion documentaire GEVES-Intraqual doc</i> ATTENTION : En cas d'impression, ce document est valable uniquement le jour de l'impression		

- Analyse limitée type certification : recherche, dans le poids prescrit par les Règles de l'ISTA ou dans le règlement de certification, des espèces recherchées dans le cadre de la certification

Dans le cas où ces analyses doivent être réalisées sur un poids différent du poids ISTA, l'indiquer dans la rubrique « Autres » en précisant le poids à analyser.


- **Autres :** cette rubrique est également à utiliser pour toutes les analyses non citées sur le document telles que analyse réduite, cytologie, calibrage, test aux rayons X, vigueur, masse de mille semences, acide érucique, teneur en glucosinolate, amertume...
En cas d'analyse sanitaire, préciser les pathogènes à rechercher, et la masse de mille semences.
Lorsque des analyses sont demandées conformément à des normes étrangères, fournir la norme correspondante.
En cas de lot récolté en contre-saison, le mentionner.
- **Date souhaitée pour la fourniture des résultats :** date à laquelle vous souhaitez recevoir les bulletins.
- **Mentions à faire figurer au verso du BI :** si souhaité, indiquer toutes les informations du requérant, sans responsabilité de la Station, à faire figurer au verso du BI (Ex : N° lettre de crédit, nom d'un intermédiaire, références bancaires...).
- **Nombre d'exemplaires demandés :** indiquer le nombre d'exemplaires de bulletins souhaités pour les duplicata (en supplément de l'original) et pour les provisoires. S'il n'y a pas de nombre indiqué derrière ces 2 rubriques, il ne sera délivré qu'un seul bulletin définitif original.
- Je soussigné certifie exactes les informations portées sur ce document.

La première partie devra être validée par l'indication de la ville, de la date, du nom de la personne demandant le BI ainsi que par la signature (de couleur pour garantir que le document est un original) et le cachet du demandeur. Sans ces informations, il ne sera pas délivré de BI.

INFORMATIONS FOURNIES PAR L'AGENT PRELEVEUR

Informations indispensables pour l'établissement d'un BIO.

- **Prélèvement officiel / Prélèvement établissement (entreprise) :** cocher l'une des 2 cases en fonction de l'organisme dont dépend l'agent préleveur
 - Prélèvement officiel : prélèvement par un contrôleur SOC.

 G E V E S	Réf : ANA/ECHLOT/MO/003	Indice de révision : 1	Date d'application : 22/04/2013
	Rédacteur(s) : virginie bettker Corinne GUIMIER Jean-Claude STEPHAN	Vérificateur(s) : Jean-Claude STEPHAN (22/04/2013)	Approbateur(s) : Corinne GUIMIER (22/04/2013)
	Notice d'utilisation du formulaire de demande de BIO		
	<i>La dernière version applicable à ce jour est celle mise à disposition des utilisateurs dans la base de gestion documentaire GEVES-Intraqual doc</i> ATTENTION : En cas d'impression, ce document est valable uniquement le jour de l'impression		

- Prélèvement établissement (entreprise) : prélèvement sous la responsabilité de l'établissement semencier. Si le nom de l'établissement est différent du demandeur, indiquer le nom de l'établissement semencier dont dépend l'agent préleveur.

- **N° de prélèvement** : indiquer le n° de prélèvement.
- **Marque officielle du lot** : indiquer le n° de lot qui figure sur le(s) contenant(s) du lot (sacs, containers, sachets, boîtes, big bags...).
- **Nature du scellé des emballages du lot** : cocher la case SOC ou SNES puis la case correspondant à la nature du scellé.
- **Nombre et types d'emballages** : indiquer le nombre et le type de contenants du lot. Exemple : 10 sacs de 10 kg ou 10 unités de 5 000 semences OU 10 sacs de 10 kg et 1 sac de 5 kg (utiliser 1 ligne par type).
- **Scellé officiel éch. soumis** : indiquer la nature du scellé apposé sur l'échantillon soumis en cochant la case correspondante.
- **Nom de l'agent préleveur** : indiquer le nom de l'agent préleveur.
- **Nombre d'échantillon(s) soumis** : indiquer le nombre d'échantillon(s) soumis par lot envoyé(s) pour analyse(s) (ex. : indiquer 2 dans le cas où il y a 1 échantillon pour pureté spécifique et germination et 1 échantillon pour calibrage).
- **Poids de(s) échantillon(s) soumis** : (indicatif) indiquer le poids de l'échantillon soumis théorique ou réel. Attention : bien vérifier que le poids de l'échantillon soumis pour analyse(s) est conforme au tableau 2A des Règles ISTA. En cas de semences très coûteuses, se reporter à la figure 1 ci-jointe. En cas de plusieurs, échantillons soumis, il est possible de préciser le poids de chacun.
- Je soussigné certifie exactes les informations portées sur ce document.

La demande est validée lorsque le bas du document est complété par l'agent préleveur : date, ville et signature (signature de couleur pour garantir que le document est un original). La signature indique que toutes les informations figurant sur ce document ont été validées. Tout document incomplet entraînera un retard pour la prise en compte de la demande.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le Service Clients de la SNES au 02.41.22.58.21.


	Réf : ANA/ECHLOT/MO/003	Indice de révision : 1	Date d'application : 22/04/2013
	Rédacteur(s) : virginie bettker Corinne GUIMIER Jean-Claude STEPHAN	Vérificateur(s) : Jean-Claude STEPHAN (22/04/2013)	Approbateur(s) : Corinne GUIMIER (22/04/2013)
	Notice d'utilisation du formulaire de demande de BIO		
	La dernière version applicable à ce jour est celle mise à disposition des utilisateurs dans la base de gestion documentaire GEVES-Intraqual doc		
	ATTENTION : En cas d'impression, ce document est valable uniquement le jour de l'impression		

FIGURE 1 : TAILLE DES ECHANTILLONS SOUMIS

Cette figure ne concerne que les demandes d'analyses de pureté spécifique et/ou germination (sans analyse de dénombrement des semences d'autres plantes)

